

s'engage sur une voie conduisant à la destruction gratuite des institutions canadiennes et des aspirations des Canadiens.

Le bill C-219, dont nous sommes saisis aujourd'hui, n'est ni meilleur ni pire que n'importe quel autre bill déposé par le gouvernement depuis que je siège à la Chambre. Je dois dire, monsieur l'Orateur, à l'instar de mes honorables amis, que c'est du pareil au même. Tout comme c'était le cas d'autres bills que nous avons étudiés récemment, nous devons payer chèrement tout ce que la mesure a de valable. En échange d'une once d'avantages pour la collectivité, nous devons consentir une livre de concessions.

Ma première réaction au bill a été de pure stupéfaction. Je me suis demandé s'il s'agissait bien du bill auquel pensait le ministre des Finances (M. Benson) lorsqu'il l'a annoncé avec tant de fanfare. J'ai eu l'impression que le gouvernement cherchait à abandonner la formule des sociétés de la Couronne en se bornant à modifier les règles du jeu. Je vois le gouvernement s'introduire dans le milieu des affaires, du commerce et de l'industrie à une échelle dont le NPD lui-même rougirait. La façon dont la CDC est conçue me porte à voir venir le jour où le gouvernement se trouvera pris avec toutes les entreprises industrielles du pays qui ne font pas leurs affaires ou ne réalisent aucun bénéfice.

A mon avis, la Corporation risque fort d'être soumise à de fortes pressions politiques. Le bill débute de façon si innocente qu'on est porté à croire de prime abord qu'il s'agit d'une mesure administrative ne risquant nullement d'arracher des pouvoirs au Parlement. Il suffit pourtant d'examiner quelque peu ses dispositions pour se rendre compte que le bill ne va pas injecter dans le régime de la libre entreprise le sang neuf dont il aurait tant besoin ni encourager l'investisseur canadien à miser sur l'avenir de l'industrie et la mise en valeur des ressources du pays.

Je m'inquiète de la manière dont ce projet de loi est rédigé et des efforts tentés par ses rédacteurs pour masquer la véritable importance de ses dangers manifestes. Pour commencer, on essaie de donner l'impression que la participation du gouvernement fédéral ne dépassera pas 250 millions de dollars sur un total de 2 milliards. Cependant, dans les articles subséquents, nous voyons que le ministre des Finances pourra faire à la corporation des prêts jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, ces montants étant garantis par la possession d'un paquet d'actions de la corporation. Cela porterait la participation fédérale à 350 millions de dollars. En outre, l'article 39 habilite le gouvernement à se défaire de plusieurs sociétés de la Couronne en les vendant à la CDC pour de l'argent comptant ou en échange d'un paquet d'actions. J'ignore l'importance qu'attache le gouvernement à la société Polymer Limitée, à l'Eldorado Nucléaire Limitée, à Panarctic Oils Ltd. et à la société des transports du Nord Limitée. Il ne fait guère de doute à mes yeux que ces sociétés viables seront évaluées à plusieurs centaines de millions de dollars, de sorte que nous nous trouverons impliqués jusqu'à concurrence de 600 ou de 700 millions de dollars dans une corporation dont le douteux objectif est d'encourager et de stimuler les investissements dans des entreprises commerciales et industrielles du secteur privé au Canada.

[M. Murta.]

De surcroît, rien ne prouve que le restant du capital social de deux milliards de dollars sera souscrit par le secteur privé. Tout l'argent que la corporation aura prêté sera garanti au moyen d'actions dans les entreprises ayant contracté des emprunts auprès de la CDC. Ainsi la CDC détiendra, sur le plan hypothécaire, à tout le moins des parts d'intérêt minoritaires dans chacune des sociétés qui aura contracté un emprunt auprès d'elle.

Nous pouvons présumer que dans bien des cas, la CDC aura des intérêts majoritaires dans ces compagnies.

Ce bill laisse entendre, monsieur l'Orateur, que les Canadiens qui hésitent actuellement à investir dans des compagnies canadiennes solides seront fortement encouragés à investir dans les mêmes compagnies ou dans d'autres, vu que leurs investissements seront alors protégés contre les échecs ou les pertes. Rien ne peut être aussi éloigné de la vérité. L'article 24 du bill déclare:

Nonobstant les articles 21 à 23 et l'article 36, la compagnie ne doit racheter ni acheter pour annulation aucune de ses actions si elle est insolvable ou si ce rachat ou cet achat pour annulation la rendait insolvable.

Cela met fin à toutes les illusions qu'on pouvait avoir sur la possibilité que les Canadiens s'empressent d'investir dans la CDC. L'article 41 prévoit que le sous-ministre des Finances et le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce sont automatiquement membres du conseil d'administration de la CDC lorsque les actions de cette compagnie détenues par le gouvernement dépassent les 50 p. 100 du total des actions en circulation. Je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement compte acheter plus de 50 p. 100 des actions de la CDC, mais il est évident qu'il admet la possibilité, voire même la probabilité de cette initiative. En toute conscience, je ne vois pas comment le fardeau supplémentaire de la bureaucratie fédérale, avec tout ce qu'elle comporte d'incurie et de dépenses, pourrait rendre les investissements dans l'industrie canadienne ou autre plus attrayants qu'avec notre libre entreprise actuelle.

Je ne puis m'empêcher de penser qu'une industrie qui ne peut percer sans une gestion et des capitaux privés adéquats, serait un piètre pari ou, en mettant les choses au mieux, un risque marginal. Il y a grand danger que les sociétés de la Couronne qui sont actuellement autonomes et qui remettent un bénéfice au trésor soient employées à renflouer les entreprises déficitaires, et je m'imaginais difficilement comment la Corporation pourrait être autre chose que déficitaire dès ses débuts.

D'entrée de jeu, la CDC ne semblerait viable que par l'acquisition de quatre sociétés de la Couronne. Je ne peux comprendre comment quelqu'un, et les Canadiens moins que tout autre, pourrait profiter de ce que le gouvernement fédéral affecte des fonds à l'achat de sociétés qui lui appartiennent. En réalité, ce serait prendre les sociétés de la Couronne d'une poche et les mettre dans l'autre poche du même pantalon. Il est possible qu'une telle opération ait quelque sens, mais il n'est pas probable, et j'aimerais qu'on me montre l'avantage d'un tel changement avant que je puisse consentir à voter en faveur du bill.

Le bill C-219 ne tente nullement de répondre à la vraie question: pourquoi les Canadiens sont-ils moins enclins à placer leur argent dans des industries canadiennes que ne